

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

197300

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date, à VALBONNE, du 14/09/2020, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination : MULTI TECH HOME
 - Sigle : M.T.H. - Forme : SAS. Objet : Toutes prestations d'entretien courant de logements dont travaux de nettoyage, petites réparations, petits travaux de peinture, d'électricité et de plomberie, toutes prestations d'installation, entretien, maintenance, dépannage de systèmes de chauffage/climatisation, toutes prestations de conciergerie, d'assistance, d'accompagnement destinés aux professionnels et aux particuliers. Durée : 99 ans. Capital : 10 000 €. Cession d'actions et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément. Siège social : 291 rue Albert Caquot, 06560 VALBONNE. Immatriculation au RCS de GRASSE. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Président : M. Régis TROUDE demeurant 105 impasse des Sangliers, leudidit le Dramont, 83530 AGAY. Pour avis.

197399

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 17/08/2020, il a été constitué une société dant les caractéristiques sont les suivantes :
 Forme : Société civile. Dénomination : QUERCUS - Capital : 1 000 € divisé en 1 000 parts de 1 € chacune. Siège social : Chez Mme Nathalie BALLAND, 126 boulevard Napoléon III, 06200 NICE. Objet social : La société a pour objet en France et dans tous pays, l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers. Gérant : M. CHENE Alexandre, 126 boulevard Napoléon III, 06200 NICE. Cession de parts : Toute cession de parts doit être constatée par acte notarié ou sous seings privés. Les parts sont librement cessibles entre associés. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS de NICE.

197402

VLMH

Société par actions simplifiée au capital de 7 000 €
 Siège social : 7 avenue Maréchal Foch, 06000 NICE
 790 968 267 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} juillet 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SAS VLMH a décidé de transférer le siège social du 7 avenue Maréchal Foch, 06000 NICE au 9 rue Gounod, 06000 NICE à compter du 1^{er} juillet 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.
 Le président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

JUGEMENT PRONONÇANT LA CLÔTURE DE LA PROCÉDURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 10 septembre 2020

197447 - SARL MYTHIC - 15 avenue Victor Hugo, 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE. RCS LYON 491 295 226 - Ets secondaire : Plaine d'Antibes, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

Jocelyne GOSSELIN
 Commissaire Enquêteur



197400



Liberté • Egalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER - SERVICE MARITIME

COMMUNE DE BIOT

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 20 août 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée.

Le projet de révision du PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de révision du PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n° F-093-17-P-0023 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, la révision du plan de prévention des risques d'inondations de la commune de BIOT n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne.

L'enquête publique se déroulera du 22 octobre au 23 novembre 2020 inclus

(soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie de BIOT, 700 avenue du Jeu de la Beaume, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 12 décembre 2019, Mme Jocelyne GOSSELIN (ingénieur au CNRS, en retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
BIOT	22/10/2020	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie - 700 avenue du Jeu de la Beaume
BIOT	28/10/2020	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie - 700 avenue du Jeu de la Beaume
BIOT	13/11/2020	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie - 700 avenue du Jeu de la Beaume
BIOT	23/11/2020	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie - 700 avenue du Jeu de la Beaume

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer. Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer.

CADAM - Service déplacements risques sécurité/ Pôle risques naturels et technologiques, 147 boulevard du Mercantour, 06286 NICE Cedex 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, aux services techniques de la mairie de BIOT, 700 avenue du Jeu de la Beaume, pendant toute la durée de l'enquête, du jeudi 22 octobre au lundi 23 novembre 2020 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à

cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-biot> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-denquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de révision du PPR d'inondations de la commune de BIOT.
 Services techniques de la mairie
 700 avenue du Jeu de la Beaume,
 06410 BIOT
 ou par email à l'adresse suivante : ppri-biot@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, du 22 octobre au 23 novembre 2020 inclus, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi, aux services techniques de la mairie de BIOT, 700 avenue du Jeu de la Beaume.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de BIOT pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendu public par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

